



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2026-214 ET R-2026-216

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2026 à 17 h (R-2026-214) et à une séance ordinaire tenue le 10 février 2026 (R-2026-216) :

Règlement R-2026-214 intitulé « **Règlement sur les taxes pour l'exercice financier 2026** », et

Règlement R-2026-216 intitulé « **Règlement sur les ententes pour travaux municipaux** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 13 février 2026.

ANNIE RIENDEAU, Greffière